



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/380

S/19908

27 mai 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 26 mai 1988, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du
Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre datée du 25 mai 1988, j'ai l'honneur de vous informer que les forces d'occupation israéliennes ont expulsé, le 26 mai 1988, 15 jeunes gens et 5 femmes de la ville de Chebaa.

Israël, qui a déjà expulsé hier 17 habitants de la même localité qui avaient refusé de collaborer avec les forces d'occupation à la mise en place d'une administration civile inféodée aux autorités israéliennes, vient donc de récidiver. Cette mesure d'expulsion vise à modifier le statut administratif des secteurs sous domination israélienne, ce qui constitue une nouvelle violation des Conventions de Genève relatives à la question, conventions auxquelles il se considère partie.

Tout en dénonçant et en condamnant cette nouvelle atteinte aux droits des citoyens libanais sur leur terre, le Gouvernement libanais tient à appeler l'attention de la communauté internationale sur la gravité de ses conséquences, tant en ce qui concerne la répression dont sont victimes les citoyens libanais que le renforcement de l'occupation israélienne et l'aggravation de ses effets dans la prétendue "zone de sécurité".

Je vous prie une nouvelle fois de bien vouloir intervenir d'une manière rapide et décisive pour assurer le retour des personnes expulsées dans leur localité et exiger d'Israël de mettre fin à de tels actes qui exacerbent les tensions dans la région et y compromettent les possibilités d'y rétablir la paix et la sécurité.

* A/43/50.

A/43/380
S/19908
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawki CHOUERI
